



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Mercredi 19 Décembre 2012**

Date de la convocation 12 Décembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><b><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</b></p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, M.CERET Hugues  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,  <b>LACOSTE</b> : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard  <b>LIAUSSON</b> : M.BETZ Bruno,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS</b> : M.VIALA Daniel  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART Davis, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme  <b>PAULHAN</b> : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard,  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,  <b>VALMASCLE</b> : Mlle VALENTINI Martine  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.VIDAL Eric</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>M. FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain  Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude  M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François  M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier  M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel  M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>

**Objet : Garantie d'emprunt accordée à l'Association de la Vallée de l'Hérault (AVH).**

Monsieur FOULQUIER GAZAGNES informe les membres du conseil communautaire que la Communauté de communes du Clermontais est saisie d'une demande de garantie d'emprunt par l'Association de la Vallée de l'Hérault (AVH), dont la Communauté de communes du Clermontais souhaite soutenir l'expansion de l'activité sur son territoire.

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20130131-2012-12-19-17-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2013  
Date de réception préfecture : 31/01/2013

Il précise que cette association, construite sur le modèle de l'économie sociale et solidaire, a pour objet d'accompagner les personnes handicapées mentales, physiques ou sensorielles à l'âge adulte, sans limite d'âge, dans leur vie professionnelle en milieu ordinaire ou en milieu protégé, et dans leur intégration sociale, dans la limite des critères de recrutement de ses structures de travail, d'accueil et d'accompagnement.

Ses moyens d'actions consistent notamment :

- dans la création, la gestion d'ESAT, d'Entreprise Adaptée ou de toute autre structure de travail,
- dans la création ou la gestion de structures d'accueil et (ou) d'accompagnement social pour assurer un cadre de vie digne à des personnes handicapées lorsque celles-ci sont dans l'incapacité totale ou partielle d'autonomie,
- dans la création et la gestion de toute autre structure visant à une meilleure insertion sociale des personnes handicapées, sorties du cadre de travail en raison de leur âge ou en raison de leur inaptitude au travail.

Cette association souhaite reprendre une activité « plancher alu-bois » lui permettant ainsi de réaliser une nouvelle embauche mais nécessitant l'agrandissement de son site de production afin de pouvoir stocker la matière première.

Cet agrandissement nécessite l'obtention d'un prêt pour un montant global de 100 000 € que l'Association de la Vallée de l'Hérault doit contracter auprès du crédit coopératif.

C'est pourquoi par courrier en date du 20 mars 2012, l'Association de la Vallée de l'Hérault a sollicité la garantie financière de la Communauté de Communes, à hauteur de 50% soit 50 000 €.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Identité de l'emprunteur : Association de la Vallée de l'Hérault
- Nature : prêt moyen terme
- Objet : financement d'aménagements et acquisition de matériels
- Montant de l'emprunt : 100 000 €
- Organisme prêteur : Crédit coopératif, société coopérative de Banque Populaire à capital variable
- Durée du prêt : 7 ans
- Échéances : mensuelles constantes (capital + intérêts)
- Taux nominal : taux fixe 3,47%
- Taux effectif global : 3,91%

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission finances et personnel réunie le 12 Décembre 2012.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur FOULQUIER GAZAGNES, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**ACCORDE** à l'Association de la Vallée de l'Hérault (AVH) la garantie financière de la Communauté de Communes à hauteur de 50% soit 50 000 € selon les caractéristiques du prêt sus visé.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.

